

La dimension économique de l'officine dans le droit pharmaceutique

L'encadrement réglementaire de l'exercice de la profession de pharmacien est parfois présenté comme un frein à l'activité économique de l'officine. A contrario, ces règles peuvent être considérées comme un moyen de concilier les enjeux de santé publique avec les objectifs économiques des acteurs du secteur. Cet encadrement se révèle évolutif, en lien avec les modifications technologiques, sociétales, mais également le développement de nouvelles missions et le poids croissant des contraintes budgétaires.

L'objet de ce colloque est d'étudier les modalités de la prise en compte de l'intérêt économique de l'officine par le droit pharmaceutique. La multitude des terrains de rencontre entre droit et économie de l'officine permettra également de mettre en exergue les modes de régulation du droit dans le cadre de l'activité officinale.

ORGANISATEURS :

Thomas Morgenroth / Anne-Catherine Perroy

Réservations et renseignements :

colloque19marslille@gmail.com

Faculté de Pharmacie - Université de Lille

3, rue du Professeur Laguesse | BP83 | 59006 Lille Cedex
T. +33 (0)3 20 96 40 40 | F. +33 (0)3 20 95 90 09
pharmacie.univ-lille.fr

La dimension économique de l'officine dans le droit pharmaceutique

19 mars 2019

Faculté de pharmacie de Lille

Contact : thomas.morgenroth@univ-lille.fr



PROGRAMME PRÉVISIONNEL

9h30 – Début du colloque

Partie 1 – La réglementation de l'activité pharmaceutique

Sous la Présidence du Professeur Eric Fouassier,
Université Paris-Sud (Univ. Paris-Saclay)

A/ L'encadrement de l'activité officinale

- Nouvelles missions du pharmacien et impact sur les contraintes organisationnelles de l'officine
 - Dr. Hélène Lehmann, Maître de conférences - Université de Lille
- La valorisation économique de l'acte pharmaceutique
 - Pr. Hélène van den Brink - Université Université Paris-Sud (Univ. Paris-Saclay)
- La vente de médicaments sur Internet
 - Dr. Caroline Mascret, Maître de conférences - Université Paris-Sud (Univ. Paris-Saclay)

B/ L'encadrement des relations entretenues dans le cadre professionnel

- La promotion à destination du public / publicité
 - Pr. Marine Aulois-Griot, Marie Baumevielle, Céline Pulon - Université de Bordeaux
- Déontologie et implications managériales à l'officine
 - Dr. Thomas Morgenroth, Maître de conférences - Université de Lille
 - Dr. Fabienne Rizos-Vignal, Pharmacien, Journaliste

12h30 – 14h00 Pause déjeuner

Participation au repas :

inscription préalable obligatoire

Païement par chèque à l'ordre de l'AAFPL

Païement sur place ou envoi par courrier à :

*Faculté de Pharmacie – Colloque Droit pharmaceutique
3 rue du professeur Laguesse – BP 83 - 59006 Lille Cedex*

Partie 2 - La réglementation de l'activité entrepreneuriale

Sous la Présidence du Professeur Anne-Catherine Perroy,
Université de Lille

A/ L'encadrement de l'organisation de l'entreprise officinale

- La notion d'indépendance professionnelle
 - Dr. Bertrand Bolduc, Président du Conseil de l'ordre des pharmaciens du Québec
- Structuration juridique et indépendance professionnelle – Regards croisés
 - Pr. Valérie Siranyan - Université Claude Bernard Lyon 1
 - Monsieur Michel Watrellos, Expert-comptable
 - Maître Olivier Rollux, Avocat au barreau de Lyon
- Outils de financement et indépendance professionnelle – Table ronde
 - Dr. David Alapini, Président du CROP Nord-Pas-de-Calais
 - Monsieur Joffrey Blondel, Directeur Gestion de l'officine – CERP Rouen Groupe Astera
 - Monsieur Jérôme Capon, Directeur du Réseau - Interfimo
 - Monsieur Jean-Christophe Chanjou - Arpilabe

B/ L'encadrement de la stratégie de l'entreprise officinale

- Le positionnement géographique de l'officine
 - Dr. Olivier Debarge, Maître de conférences - Université de Reims
 - Dr. Alain Delgutte, CNOP, Président de la section A
 - Maître Assunta Sapone, Avocate au barreau de Paris
- Le « faire ensemble » - Regards croisés : les bannières québécoises, les franchises belges et les groupements français.
 - Pr. Yannick Biot - Université de Louvain
 - Dr. Pascal Louis, Pharmacien, Président du CNGPO
 - Dr. Denis M. Roy, Président Association de Bannières et Chaînes en Pharmacie du Québec

18h00 : Fin du colloque